

DEC24334DAJ

Décision du 7 novembre 2024 portant fin au mandat de M. Christophe CHASSARD en qualité de Directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR0545 UMRF

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-8 et 831-13,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la décision du 10 janvier 2022 portant renouvellement du mandat de M. Christophe CHASSARD en qualité de Directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR0545 UMRF - Unité Mixte de Recherche sur le Fromage, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique :

A compter du 01 décembre 2024, il est mis fin au mandat de M. Christophe CHASSARD en qualité de Directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR0545 UMRF - Unité Mixte de Recherche sur le Fromage.

Fait à Paris, le 7 novembre 2024

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

